

1. OBJECTIFS

- ✚ C'est une aventure stimulante qui vous permettra a minima de :
 - ✓ Prendre du recul sur votre situation professionnelle ;
 - ✓ Préparer une mobilité (interne / externe / une reconversion à fortiori) ;
 - ✓ Développer votre confiance et valoriser vos atouts et vos envies ;
 - ✓ Elargir vos horizons professionnels, explorer des métiers, des secteurs ;
 - ✓ Prendre en main votre carrière et anticiper son évolution sans la subir ;
 - ✓ Sécuriser votre parcours professionnel ;
 - ✓ Redonner du sens à votre travail.

2. PUBLIC CONCERNÉ

- ✚ Toute personne ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle (bénévoles, salariés, indépendants, agents de la fonction publique, demandeurs d'emploi via Pôle Emploi)
- ✚ Il est possible d'en réaliser plusieurs dans un parcours professionnel.

3. PROGRAMME

Encadré par la loi depuis 1991 (L6313, R6313-1 à 4 du Code du Travail), révisé dans ses modalités par la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 ; le Bilan de Compétences comprend 3 phases qui permettent :

- ✚ Pour la première, dite phase d'analyse de la demande
 - ✓ D'analyser la demande et d'adapter le contenu et le déroulement à vos besoins particuliers
 - ✓ De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- ✚ Pour la seconde, dite phase d'investigation
 - ✓ Il permet d'effectuer une double exploration pour permettre de définir :
 - Les différentes facettes de votre profil professionnel ;
 - Les opportunités et contraintes extérieures (attentes du marché, parcours et financements de formation, VAE,...) pour définir des projets réalistes qui vous correspondent.
- ✚ Pour la phase trois – dite de conclusion :
 - ✓ De mettre au point une stratégie bien argumentée pour faire aboutir un ou plusieurs projets à court, moyen et plus long terme.

Un entretien préalable permet de vérifier l'engagement réciproque dans cette démarche. Un entretien de suivi à 6 mois est recommandé.

4. MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✚ Entretiens structurés en alternance avec du travail personnel guidé
- ✚ Supports de réflexion, tests,
- ✚ Trame de base enrichie selon les besoins individuels

5. SUIVI ET ÉVALUATION DES RESULTATS

- ✚ Tous les résultats appartiennent au seul bénéficiaire du bilan.
- ✚ La phase de conclusion fait l'objet d'une synthèse rédigée de manière à pouvoir être soumise par son propriétaire et discutée avec des tiers dans le cadre d'une mobilité interne, de financement de formation... (Articles R6322-37 et 38)
- ✚ Questionnaire de satisfaction
- ✚ Attestation de présence
- ✚ Attestation de formation
- ✚ Questionnaire de suivi à 6/10 mois

6. PLANNING

- ✚ Six à huit rencontres échelonnées sur 2 mois minimum à 5 mois maximum afin de garder une dynamique tout en permettant l'appropriation du travail.
- ✚ 24 heures de formation

7. TARIF

- ✚ Tarif Forfaitaire de 1300 €